

Règlement général des jeux/concours SMS

Article 1: DENOMINATION

Jeux-concours Vlan Bruxelles / Editions Urbaines SA

Article 2: PARTICIPATION AU JEU

Le jeu est accessible par SMS via le numéro court 3448 ou 3179

La participation est ouverte à toute personne majeure résidant en Belgique. Toute personne non-majeure ayant participé à un concours et ayant remporté un lot peut être amenée à prouver qu'elle a participé sous contrôle de l'autorité parentale.

Pour participer au jeu par SMS: le joueur doit posséder un téléphone mobile relié à l'un des opérateurs mobiles belges. Il suffit d'envoyer en SMS contenant le mot-clé annoncé dans le journal au numéro court SMS belge 3448 ou 3179

Chaque joueur peut participer autant de fois qu'il le souhaite. Toutefois il ne sera accordé par concours, qu'un seul prix par n° de téléphone mobile enregistré sur nos listings.

Article 3: PRIX

Par SMS: 1 euro ou 0.50 euro par SMS envoyé ou/et reçu. (suivant l'indication dans le journal et le n° court utilisé)

La quantité maximum de SMS échangés par participation mentionnée dans l'annonce concours publié dans notre journal.

Article 4: PRINCIPE DU JEU

Les participants envoient un SMS contenant le mot-clé publié dans le journal au numéro court SMS 3448 ou 3179, ainsi que les informations demandées dans l'annonce (coordonnées complètes, date de naissance, choix de cadeaux par ordre de préférence en cas de cadeaux multiples).

Les joueurs doivent répondre à une question (1 question ou/et 1 réponse par SMS suivant l'énoncé dans le journal).

La réponse correcte à la question amène à une confirmation de bonne participation.

Les gagnants seront ceux qui auront répondu correctement à la question et qui seront les Xièmes à avoir correctement participé et répondu à la ou les questions posées.

Les joueurs ne pourront considérer leur lot comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'organisateur.

Article 5: DESTINATION DES LOTS

Seules les sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier les dotations initiales par des dotations similaires ou de valeur équivalente. Les participants sont informés que la vente ou l'échange des lots est interdite. Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

Article 6: ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Il ne sera attribué qu'un seul lot par concours et par numéro de téléphone mobile repris sur nos listings.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, chaque gagnant autorise les organisateurs à utiliser ses nom, adresse et photographie dans toute manifestation publi – promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Est déterminé comme gagnant, sous réserve de présentation de justificatifs, le titulaire du numéro de téléphone mobile saisi sur le serveur du jeu (justificatifs: copie pièce d'identité, facture téléphonique au nom du titulaire, lettre de confirmation de l'organisateur)

Cas particuliers:

- Le jeu est réservé aux personnes physiques et en aucun cas, une organisation professionnelle de quelque nature que ce soit ne peut prétendre être désignée gagnante et bénéficiaire de lots.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale ou une autorisation du représentant légal sera exigée.

Article 7: CONDITIONS GENERALES

Les organisateurs du jeu et leurs partenaires se réservent le droit de modifier la dotation du jeu en remplaçant tout ou partie de celle-ci par des lots de valeur équivalente.

Les lots seront soit envoyés par la Poste, soit mis à disposition des gagnants au bureau du journal selon le volume et la valeur des cadeaux.

Un délai de retrait des cadeaux sera toujours de 3 mois. En cas de non-retrait dans le délai imparti, le gagnant ne pourra plus y prétendre.

Article 8: EXCLUSIONS

Les sociétés organisatrices et leurs partenaires ne sont pas responsables en cas:

- D'intervention malveillante
- De problèmes de liaison téléphonique
- De problèmes de matériel ou logiciel
- De dysfonctionnements de logiciel ou de matériel

- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- En cas de force majeure
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout joueur qui, par son comportement, nuit au bon déroulement du jeu. Tout joueur qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du jeu soit par intervention humaine ou par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié et son compte clôturé.

Dans ce cas, les sociétés organisatrices se réservent le droit de fermer tous les comptes du joueur et les gains de ce joueur seront conservés en attente d'une décision de justice.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant aux sociétés organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le jeu. Dans ce cas, leur responsabilité ne saurait être engagée.

Les joueurs ayant développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement à certains jeux seront disqualifiés et une plainte pourra être déposée par les sociétés organisatrices pour tentative de fraude.

Article 9: AFFICHAGE DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être consulté sur le site Internet www.vlanbruxelles.be ou envoyé sur simple demande écrite au bureau du journal / Département concours.

Article 10: ACCEPTATION

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement de jeu.

Article 11: IDENTIFICATION DES SOCIETES ORGANISATRICES

- 1) Vlan Bruxelles / Editions Urbaines SA – TVA BE 0406.093.369 – RPM Bruxelles dont le siège social est à 1140 Bruxelles, Avenue Léon Grosjean 92 – et exploitant en Belgique de presse publicitaire gratuite «toutes-boites».
- 2) Mobileweb.be / E-Zone – TVA BE 0472.759.588 – RPM Bruxelles dont le siège social est à 1130 Bruxelles, Rue de Verdun 742, intervenant en temps que prestataire de service et exploitant des plate-forme de télécommunication audiotel et SMS.

Article 12: RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la participation au jeu à:

Vlan Bruxelles / Concours – 92 avenue Léon Grosjean – 1140 Bruxelles

Article 13: LITIGES

En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles seront compétents.

Annexe 1

Déroulement du jeu

Pour participer, il suffit d'envoyer le mot-clé actif au numéro court 3448 ou 3179 (suivant l'énoncé dans le journal)

Par l'envoi du code, le participant marque son acceptation du règlement.

Les questions proposent chaque fois trois possibilités identifiées par les lettres A-B ou C ou des chiffres 1-2 ou 3.

Pour répondre par GSM, il suffit d'introduire suivant l'énoncé: le code, un seul espace, la lettre (A B C) ou le chiffre (1 2 3) correspondant à la réponse choisie, un espace, les informations demandées dans l'énoncé (nom, adresse complète,...).

Exemple:

Envoyez VBX AGNEAU, la réponse à la question ci contre, vos coordonnées complètes par SMS au 3448 (1,00 / SMS envoyé/reçu)

(question) Quelle est la capitale de la France?

1) Londres 2) Paris 3) Madrid

La réponse étant la proposition 2, vous envoyez donc:

VBX AGNEAU 2 Jean Dumont rue des cerisiers 14 1200 Bruxelles

(Attention: un seul espace entre chaque mot et pas de caractères spéciaux.)

Attention: Veillez à bien respecter la procédure de réponse. Toute information non conforme à la procédure décrite ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Pour les participants par SMS, en cas de réponse «illisible» ou non conforme, vous recevrez le message:

"Désolé, le code du concours n'est pas correct. Vous le trouverez dans votre journal local. A bientôt ! (SMS E/R 1 EURO)"

En cas de nouvel essai, il est impératif de recommencer la procédure depuis le départ. Il vous faudra donc commencer par le code suivi de la réponse à la question posée.

Pour terminer une session de jeu en cours, le joueur devra envoyer STOP au numéro court utilisé (3448-3179) pour se délogger de la partie.

Les dates de début et de fin du concours sont indiquées dans l'annonce. Les gagnants recevront une lettre, par courrier ou par mail (suivant l'énoncé du concours), de l'organisateur dans les 2 semaines à daté de la fin du concours.